



MEMBRE SEMAINE

Saison 2022

SEMAINE ACTIONNAIRE (1)
SEMAINE NON- ACTIONNAIRE

Avant le 15 janvier

3 625 \$ +tx

3 930 \$+tx

Après le 15 janvier

3 725 \$+tx

4 030 \$+tx

Avantages inclus dans l'abonnement

Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au programme de rabais à la boutique.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Champ d'exercice – utilisation illimitée (2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un casier au vestiaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Droits à Golf Québec	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

AUTRES FRAIS OPTIONNELS

Le membre de semaine doit souscrire une contribution pour être éligible à la « Politique pour absence prolongée d'un membre en cas d'accident ou de maladie » (La COVID et ses complications sont exclues.).	75 \$	<input type="checkbox"/>
Location d'un grand casier au vestiaire	42 \$	<input type="checkbox"/>

1. Ce membre doit être détenteur en règle d'au moins 4 actions du Club. Le nouveau membre n'a pas l'obligation d'acheter des actions pendant la première année de son adhésion. La première année, il paie le tarif accordé aux actionnaires.
2. Champ d'exercice est réservé exclusivement à tous les membres. Les invités du membre ont accès au champ de pratique avant leur partie seulement.
3. Une charge minimale de 500 \$ avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.
4. Pas de charge minimale pour la restauration ou le bar pour le conjoint ou la conjointe d'un membre de semaine. Cet avantage s'applique au conjoint dont la tarification est la plus basse.

Notes

- Aucune restriction quant aux heures de réservation des départs du lundi au jeudi, incluant les jours fériés. Le vendredi, les départs avant 12h seulement.
- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture et journée de fermeture.
- Des frais de 100\$ sont payables au Club pour l'accès aux clubs de l'entente « Prestige » et Clubs Affiliés.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1^{er} mai.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.



MEMBRE SEMAINE Saison 2022

- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet au plus tard le 1^{er} décembre suivant la date où tel avis a été donné**. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné
- Dès le lendemain de la fête du Travail, cette catégorie est accessible à tout nouveau membre qui s'inscrit pour la saison suivante. Il y adhère en versant un dépôt non remboursable de 30% de la cotisation prévue pour l'année suivante. Il permet au nouveau membre de jouer pour le reste de la saison en cours.

Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel (incluant les taxes qui s'appliquent) doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde peut être acquitté de la façon suivante:
 - 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars, 15 avril ;
 - 1 versement unique avant le 15 avril.

Après le 15 janvier

- La cotisation doit être acquittée entièrement avant le 1^{er} mai :
 - En un versement unique.
 - Ou en 3 versements égaux (15 mars, 15 avril et le 15 mai).

Un intérêt de 1,5% par mois (18%/ an) est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Pleins privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau* membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau* membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour des invités.

*** Un nouveau membre est une personne qui n'a pas été membre du Club de golf Cap-Rouge au cours des deux (2) dernières saisons.**